

Diplôme d'aptitude à l'enseignement pour le degré secondaire I (DAES I)

Généralités	2		
Organisation générale des études	2		
Plan d'études Bachelor	3	Plan d'études Master	12
1. Bases légales	3	1. Bases légales	12
2. Description du programme	3	2. Description du programme et conditions d'admission	12
3. Objectifs de formation	6	3. Objectifs de formation	13
4. Début des études, inscription et durée des études	6	4. Début des études, inscription et durée des études	13
5. Langue d'études	6	5. Langue d'études	13
6. Organisation générale de la formation	6	6. Organisation générale de la formation	13
7. Description et structure des modules	7	7. Description et structure des modules	14
Plan francophone	7	Modules et unités d'enseignement	14
Plan bilingue à dominante francophone	8	Tableaux synoptiques	16
8. Modalités d'évaluation	11	8. Modalités d'évaluation	18
8.1. Modalités générales d'évaluation	11	8.1. Modalités générales d'évaluation	18
8.2. Tentatives et échec définitif	11	8.2. Tentatives et échec définitif	18
8.3. Note finale	11	8.3. Note finale	18

Généralités

Cette voie d'études s'adresse aux personnes qui souhaitent enseigner, en Suisse, dans les classes des écoles du secondaire I, au cycle 3 de la scolarité obligatoire. Elle les prépare à enseigner de 3 à 4 disciplines d'enseignement figurant au programme de ces écoles.

Le cursus (variante partiellement intégrée) vise à doter le/la candidat·e de connaissances scientifiques fondamentales dans les disciplines d'enseignement choisies (formation disciplinaire) ainsi que des compétences professionnelles requises pour la formation et l'éducation des élèves du cycle 3 qui comprend les trois dernières années de la scolarité obligatoire (formation professionnelle, didactique, pédagogique et pratique).

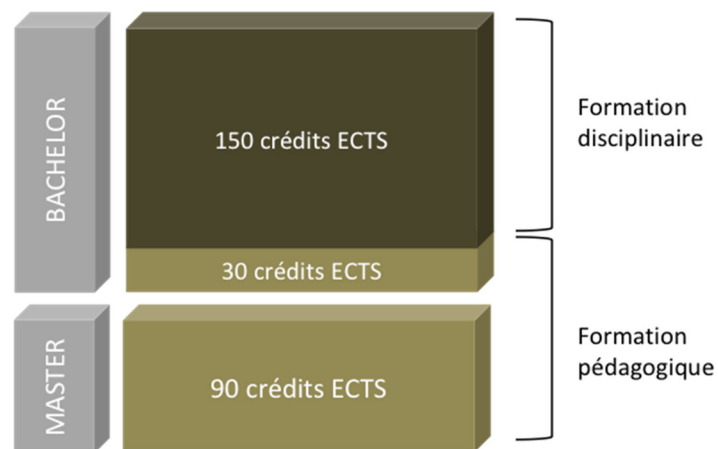
D'une manière générale, la formation disciplinaire relève des différentes facultés (l'étudiant·e suit donc les programmes d'études relatifs aux disciplines d'enseignement choisies) alors que la formation professionnelle, pédagogique, didactique et pratique s'effectue auprès du Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire (CERF).

Cette formation est reconnue par le décret de la CDIP du 22 juin 2012, en conformité avec le règlement du 26 août 1999 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants du degré secondaire I.

Organisation générale des études

Cette formation comprend au moins 270 crédits ECTS répartis comme suit :

- 150 crédits ECTS (minimum) de formation disciplinaire (3 à 4 disciplines offertes en Faculté de théologie, des lettres et des sciences humaines, des sciences et de médecine ou prestée par la HEP-Fribourg). Voir les exigences des différentes facultés.
- 120 crédits ECTS de formation professionnelle, pédagogique, didactique et pratique accomplis auprès du CERF.



L'organisation des études implique l'acquisition successive d'un bachelor spécifique (BA_SI en Faculté de théologie ou des lettres et des sciences humaines ; BSc_SI en Faculté des sciences et de médecine) de 180 crédits ECTS suivie d'un master de 90 crédits ECTS. Elle prépare à l'enseignement de 3 ou 4 disciplines. La formation professionnelle, pédagogique, didactique et pratique est accomplie partiellement au bachelor (30 crédits ECTS + 3 à 5 crédits ECTS par didactique de discipline prestés par le CERF mais comptabilisés dans les Départements) dans le cadre du programme « Formation pédagogique, didactique et introduction à la formation pratique » et se poursuit au master dans le cadre du programme d'études approfondies « Préparation à l'enseignement secondaire I » (90 crédits ECTS).

BACHELOR en enseignement pour le degré secondaire I

1. Bases légales

Ce plan d'études est subordonné au Règlement du 14 juin 2007 pour l'obtention du titre de Bachelor of Arts pour la formation scientifique dans les disciplines enseignables au degré secondaire I à la Faculté des lettres et des sciences humaines (et, par subsidiarité, au Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines), au Règlement du 6 avril 2020 pour l'obtention du Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I de la Faculté des sciences et de médecine, et au Règlement du 25 mai 2010 pour l'obtention des diplômes universitaires et ecclésiastique à la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg (Suisse).

L'octroi des titres de « Bachelor of arts en enseignement pour le degré secondaire I » et de « Bachelor of science en enseignement pour le degré secondaire I » supposent la validation des 180 crédits ECTS dans les programmes d'études correspondants. Ces diplômes n'habilitent pas à enseigner.

2. Description du programme

2.1. Description générale du programme

Ce programme de bachelor s'insère dans la voie d'études de l'une des trois facultés (Lettres et sciences humaines, Sciences et médecine, Théologie) en fonction de la combinaison de disciplines choisies par l'étudiant-e. Il offre une formation disciplinaire prestée au sein de l'Université ainsi qu'à la Haute école pédagogique Fribourg et pose en parallèle les premiers jalons de la formation à l'enseignement.

Ce programme s'adresse donc exclusivement à des candidat-e-s visant l'enseignement dans les écoles du secondaire I. Toutefois, ce diplôme ne permet pas d'enseigner puisqu'il est une première étape à réaliser avant la formation de niveau master.

2.2. Structure générale du programme

Trois Facultés – ainsi que la Haute école pédagogique Fribourg – offrent la formation disciplinaire. Selon la combinaison de leurs domaines d'études, les étudiant-e-s visent l'obtention du Bachelor of Arts en enseignement pour le degré secondaire I (BA_SI), respectivement du Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I (BSc_SI).

Choix des disciplines enseignables

- Bachelor en Faculté des lettres et des sciences humaines (BA_SI)
Les candidat·e·s à cette voie d'études doivent choisir 3 à 4 programmes d'études dans le tableau, dont au minimum 100 crédits ECTS dans le groupe A et au maximum 70 crédits ECTS dans les groupes B et C.
- Bachelor en Faculté des sciences et de médecine (BSc_SI)
Les candidat·e·s à cette voie d'études doivent choisir 3 à 4 programmes d'études dans le tableau, dont au minimum 100 crédits ECTS dans le groupe B et au maximum 70 crédits ECTS dans les groupes A et C.
- Bachelor en Faculté de théologie (BA_SI)
Les candidat·e·s à cette voie d'études doivent choisir le programme d'études « Enseignement religieux » ainsi que 2 à 3 autres programmes dans le tableau avec au maximum 100 crédits ECTS dans le groupe A (à l'exclusion de Sciences des religions), au maximum 70 crédits ECTS dans le groupe B et au maximum 50 crédits ECTS supplémentaires dans le groupe C.

Outre les crédits à valider dans le cadre de la formation disciplinaire (au total 150 crédits ECTS minimum) – dont la description est détaillée dans des plans d'études *ad hoc* – les 30 crédits ECTS de la formation professionnelle, didactique, pédagogique et pratique sont insérés dans 4 modules obligatoires. L'étudiant·e a cependant le choix de suivre deux des modules en langue allemande (voir plus loin).

La durée minimale du cursus bachelor est de six semestres. La formation pédagogique et didactique ne prévoit pas de limitation de durée ; les programmes relatifs à la formation disciplinaire peuvent cependant prévoir une durée maximale des études.

2.3. Conditions d'admission

Aucune restriction particulière ne s'ajoute aux conditions d'une admission régulière à l'Université.

Discipline d'enseignement	Groupe	Programme d'études	Langue	ECTS	Département
Faculté des lettres et des sciences humaines					
Français	A	Français	FR	50	Français
Deutsch	A	Germanistik	DE	50	Germanistik
Italien	A	Italien	IT	50	Italien
Anglais	A	Langue et littérature anglaises	EN	50	Anglais
Latin	A	Langue et culture latines	FR,DE,BI	50	Philologie classique
Grec	A	Langue et culture grecques	FR,DE,BI	50	
Français langue étrangère	A	Français langue étrangère	FR	50	Plurilinguisme et didactique des langues étrangères
Deutsch als Fremdsprache	A	Deutsch als Fremdsprache	DE	50	
Italien langue étrangère	A	Italien langue étrangère	IT (FR, DE)	50	
Rhêto-romanche	A	Rhêto-roman	RH (DE)	30/50	
Histoire	A	Histoire	FR, BI	50	Histoire
Musique	A	Musicologie et histoire du théâtre musical	BI	30/50	Musicologie
Arts visuels	A	Arts visuels	BI	50	Histoire de l'art et archéologie
Ethique et cultures religieuses	A	Science des religions	FR,DE,BI	30/50	Sciences sociales
Faculté des sciences et de médecine					
Géographie	B	Géosciences	BI	30/50	Géosciences
Mathématiques	B	Mathématiques	BI	30/50	Mathématiques
Informatique	B	Informatique	BI	30/50	Informatique
Sciences de la nature	B	Sciences naturelles	BI	70	Biologie, Chimie et Physique
Education physique	B	Sciences du sport et de la motricité	BI	70	Neurosciences et des sciences du mouvement
Faculté de théologie					
Ethique et cultures religieuses	C	Enseignement religieux	FR, DE	50	Théologie
Haute Ecole Pédagogique Fribourg					
Economie familiale	C	Economie familiale	BI	50	
Activités créatrices	C	Activités créatrices	BI	30/50	

Il convient de tenir compte de deux particularités : il n'y a pas une concordance exacte entre les intitulés des disciplines d'enseignement telles qu'elles existent dans les écoles du secondaire I et les domaines d'études du bachelor ; toutes les combinaisons des domaines d'études ne sont pas autorisées.

La formation disciplinaire est placée sous la responsabilité des différentes Facultés. Il convient donc de se référer aux exigences spécifiques de chaque unité responsable.

3. Objectifs de formation

Le programme bachelor en enseignement pour le degré secondaire I poursuit deux objectifs complémentaires :

- 1) la formation dans les différentes disciplines enseignables choisies par le/la candidat·e (avec un total de 150 crédits ECTS minimum) dans lesquelles des crédits de didactique disciplinaire sont déjà prévus ;
- 2) les premières bases de la formation au métier d'enseignant·e (30 crédits ECTS) abordées par le biais de cours et de stages. L'accent principal est ainsi placé sur une introduction aux savoirs issus des sciences contributives à la pratique de l'enseignement (sciences de l'éducation, psychologie, didactiques) sous forme de cours et une sensibilisation aux aspects pratiques de la formation sous forme de stages dans les Cycles d'orientation (CO) du canton de Fribourg.

Si les objectifs d'apprentissage spécifiques des programmes disciplinaires sont détaillés dans les plans d'études des départements concernés, en ce qui concerne ce second objectif, le référentiel de compétence de la formation DAES I (disponible sur le site Internet du CERF) précise, dans les six domaines de compétences les objectifs spécifiques qui doivent être acquis (respectivement en voie d'acquisition) en fin de cursus bachelor.

4. Début des études et inscription

Les étudiant·e·s peuvent débiter ce cursus bachelor au semestre d'automne ou au semestre de printemps.

Outre les formalités d'admission et d'inscription à l'Université et dans les différentes facultés, les étudiant·e·s sont tenu·e·s de s'adresser au secrétariat du CERF au cours de leur premier semestre d'études afin de remplir un formulaire d'inscription (interne au CERF). Leur programme doit obligatoirement contenir 3 à 4 disciplines enseignables.

5. Langue d'études

La Formation professionnelle, pédagogique, didactique et pratique (30 crédits ECTS) réalisée au bachelor peut s'effectuer en français, en allemand ou de manière bilingue (français – allemand) selon les plans *ad hoc*. Ce document présente le plan francophone ainsi que le plan bilingue à dominante francophone. Un échec définitif dans l'un des quatre modules de la formation pédagogique et didactique (à 30 crédits ECTS) en français ne peut être compensé par la validation des modules germanophones correspondants.

6. Organisation générale de la formation professionnelle, pédagogique, didactique et pratique (30 crédits ECTS)

Le programme « Formation pédagogique, didactique et introduction à la formation pratique » au bachelor s'accomplit auprès du CERF (et du ZELF pour le programme bilingue) et comprend l'équivalent de 30 crédits ECTS. En plus des crédits à accomplir dans ce programme, les étudiant·e·s doivent valider 3 à 5 crédits ECTS de didactique pour chacune des disciplines d'enseignement choisies. Ces cours sont prestés par le CERF, mais les crédits ECTS sont comptabilisés dans les plans d'études de la formation disciplinaire. Les didactiques de disciplines sont à suivre parallèlement au Stage en responsabilité partagée - B3 (*i.e.* la même année).

Plan francophone (30 crédits ECTS)		
Code	Module	Crédits ECTS
L24.00005	Pédagogie générale	6
L24.00006	Psychopédagogie	6
L24.00007	Didactique	6
L24.00008	Stages	12

Plan bilingue à dominante francophone (30 crédits ECTS)		
Code	Module	Crédits ECTS
L24.00001	Allgemeine Pädagogik, Sek I	6
L24.00003	Pädagogische Psychologie, Sek I	6
L24.00007	Didactique	6
L24.00008	Stages	12

7. Description et structure des modules

Plan francophone

Modules et cours	Semestre	ECTS	Remarques (pour le cursus bachelor)
Pédagogie générale L24.00005		6	
L23.00003 - Introduction aux sciences de l'éducation	SA	3	Peut être suivi en 1 ^{ère} , 2 ^e ou 3 ^e année
L23.00099 - Anthropologie de l'éducation	SA	3	Peut être suivi en 1 ^{ère} , 2 ^e ou 3 ^e année
Psychopédagogie L24.00006		6	
L23.00077 - Apprentissage, mémoire et motivation à l'école	SA	3	Peut être suivi en 1 ^{ère} , 2 ^e ou 3 ^e année
L24.00413 - Relations et affectivité en classe	SA	3	Peut être suivi en 1 ^{ère} , 2 ^e ou 3 ^e année
Didactique L24.00007		6	
L24.00666 - Numérique et média	SA	3	Priorité aux étudiant·e·s de 3 ^e année
L23.00175 - Education interculturelle	SP	3	Prérequis : cours « Anthropologie de l'éducation »
Stages L24.00008		12	
L24.00002 - Stage d'observation - B2 (3 semaines) (SA/SP)	Intersemestres	6	Si possible à l'intersemestre de la 2 ^e année (janvier-février)
L24.00003 - Stage en responsabilité partagée - B3 (3 semaines) (SA)	Intersemestre SA-SP	5	A suivre l'année précédant l'entrée en master
L24.00381 - Didactique générale - Bachelor (SA)	Bloc (début septembre)	1	A suivre l'année précédant l'entrée en master

Plan bilingue à dominante francophone

Modules et cours	Semestre	Langue	ECTS	Remarques
Allgemeine Pädagogik, Sek I			6	
L24.00001				
L23.00520 - Allgemeine Erziehungswissenschaft	HS	D	3	
L23.00540 - Erziehungs- und Bildungssoziologie	FS	D	3	
Pädagogische Psychologie, Sek I			6	
L24.00003				
L24.00446 - Einführung in die Pädagogische Psychologie I	HS	D	3	
L24.00449 - Einführung in die Pädagogische Psychologie II	FS	D	3	
Didactique			6	
L24.00007				
L24.00666 - Numérique et média	SA	F	3	Priorité aux étudiant-e-s qui entrent en master au SA
L23.00175 - Education interculturelle	SP	F	3	
Stages			12	
L24.00008				
L24.00002 - Stage d'observation - B2 (3 semaines) (SA/SP)	Intersemestres	F	6	Si possible à l'intersemestre de la 2 ^e année (janvier-février)
L24.00003 - Stage en responsabilité partagée - B3 (3 semaines) (SA)	Intersemestre SA-SP	F	5	A suivre l'année précédant l'entrée en master
L24.00381 - Didactique générale - Bachelor	Bloc	F	1	A suivre l'année précédant l'entrée en master

Pédagogie générale

Ce module vise à faire connaître et comprendre les apports des sciences de l'éducation au processus enseignement-apprentissage. Il explore plus spécifiquement l'objet des sciences de l'éducation en se penchant notamment sur les pensées et les textes des grands pédagogues. Il aborde également l'analyse des liens entre « culture » et éducation en considérant cette dernière d'une part comme un processus permettant la reproduction de la culture et, d'autre part, comme produit de la culture, reflétant les normes et les valeurs du contexte social et historique particulier dans lequel l'éducation s'inscrit.

Psychopédagogie

Ce module a pour objectif d'amener une meilleure compréhension de la question de l'apprentissage par le biais de quatre axes complémentaires, et reposant sur les connaissances contributives de la psychologie : (1) le fonctionnement de la mémoire et les stratégies d'apprentissage, (2) l'impact de la motivation et de ses diverses composantes dans le contexte scolaire, (3) l'organisation des relations au sein de la classe et ses effets sur le climat d'apprentissage, et (4) l'importance du ressenti affectif des élèves et des enseignant·e·s.

Didactique

Ce module vise à répondre à deux défis majeurs de l'enseignement. D'une part, il questionne l'utilisation des techniques de l'image (fixe et animée) dans le processus didactique et aborde les principes de base de l'éducation à l'image et aux médias. D'autre part, dans un contexte de diversité culturelle du public scolaire, il se préoccupe de la conception de l'enseignement ainsi que de l'organisation de l'école dans un but de promotion de la réussite scolaire de tous les élèves, quelle que soit leur origine.

Stages

Ce module à visée professionnalisante permet aux étudiant·e·s un contact privilégié avec le terrain de leur future profession. Il cherche à montrer le fonctionnement de l'école sous un angle différent que celui porté par le regard de l'élève et permet également un premier pas dans l'expérience de transmission des connaissances relatives aux disciplines d'enseignement choisies.

Les contenus et les objectifs d'apprentissage de chaque cours, en lien avec le référentiel de compétences de la formation DAES I sont disponibles sur le site Internet du CERF.

Didactiques de discipline	Semestre	ECTS
<i>L24.00155 - Didactique Français - Bachelor</i>	AA	3
<i>L24.00463 - Didactique Français : renforcement</i>	SP	2
<i>L24.00118 - Berufspraktische Fachdidaktik Deutsch</i>	AA	3
<i>L24.00147 - Didactique Italien langue maternelle / Berufspraktische Fachdidaktik Italienisch - Bachelor</i>	AA	3
<i>L24.00119 - Berufspraktische Fachdidaktik Englisch / Didactique Anglais - Bachelor</i>	AA	3
<i>L24.00284 - Berufspraktische Fachdidaktik Latein / Didactique Latin - Bachelor</i>	AA	3
<i>L24.00326 - Berufspraktische Fachdidaktik Griechisch / Didactique Grec - Bachelor</i>	AA	3
<i>L24.00120 - Berufspraktische Fachdidaktik Französisch / Didactique Français langue étrangère - Bachelor</i>	AA	3
<i>L24.00151 - Didactique Allemand langue étrangère / Berufspraktische Fachdidaktik Deutsch als Fremdsprache - Bachelor</i>	AA	3
<i>L24.00171 - Berufspraktische Fachdidaktik Italienisch als Fremdsprache / Didactique Italien langue étrangère - Bachelor</i>	AA	3
<i>L24.00158 - Didactique Histoire - Bachelor</i>	AA	3
<i>L24.00161 - Didactique Education musicale - Bachelor</i>	AA	3
<i>L37.00083 - HEP - Didactique Arts visuels 2 - Bachelor : enseigner les Arts visuels</i>	AA	5
<i>L24.00159 - Didactique Religions et cultures - Bachelor</i>	AA	3
<i>L24.00157 - Didactique Géographie - Bachelor</i>	AA	3
<i>L24.00160 - Didactique Mathématiques - Bachelor</i>	AA	3
<i>L24.00533 - Didactique Informatique - Bachelor</i>	AA	3
<i>L24.00320 - Didactique Sciences naturelles – Biologie – Chimie – Physique - Bachelor</i>	AA	5
<i>L24.00154 - Didactique Sport - Bachelor</i>	AA	3
<i>L37.00020 - HEP - Fachdidaktik Hauswirtschaft I / Didactique Economie familiale I - Bachelor</i>	SA	2
<i>L37.00021 - HEP - Fachdidaktik Hauswirtschaft II / Didactique Economie familiale II - Bachelor</i>	SP	2
<i>L37.00047 - HEP - Module d'approfondissement didactique [Didactique Activités créatrices – Bachelor]</i>	AA	3

Ces cours sont intégrés dans les modules des programmes bachelor des disciplines enseignables. Ils doivent impérativement être suivis la même année que le Stage en responsabilité partagée - B3 (durant l'année précédant l'entrée en master).

8. Modalités d'évaluation

8.1. Modalités générales d'évaluation

Cette formation professionnalisante requiert une présence à 100% tant pour les cours que pour les stages ; une présence de 80% minimum peut être tolérée pour de justes motifs (obligations militaires, accouchement, maladie ou accident).

Examens et validation de crédits

Inscription et annulation

Concernant les délais d'inscription et de retrait aux cours (y compris séminaires) et aux examens, par subsidiarité les articles 23 à 25 du Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines font foi. Un-e étudiant-e non-inscrit-e ne peut prétendre à une évaluation.

Pour s'inscrire à chacun des stages, l'étudiant-e doit, outre l'inscription via le portail Internet de l'Université, remplir le formulaire d'inscription *ad hoc* à télécharger depuis le site Internet du CERF ; des directives spécifiques au stage d'observation (B2) et au stage en responsabilité partagée (B3) sont disponibles sur ce même site Internet. Concernant l'inscription au stage, elle est définitive et ne peut être annulée.

8.2. Tentatives et échec définitif

Conformément à l'art. 15, al. 4 du Règlement précité, en cas d'échec, chaque validation (cours, séminaire ou stage) ne peut être répétée qu'une seule fois. Après deux échecs, l'unité d'enseignement ne peut plus être validée ; l'étudiant-e se retrouve alors en échec définitif.

Conformément à l'art. 15, al. 5 du Règlement précité, l'étudiant-e doit se présenter à l'évaluation de l'unité d'enseignement au plus tard à la quatrième session qui suit la période d'inscription à cette unité, sous peine d'échec définitif à cette unité d'enseignement.

Les stages échoués sont reconduits en fonction des disponibilités dans les Cycles d'orientation ; par conséquent, l'exigence de réussite dans le délai des quatre sessions n'est pas forcément requise.

En cas d'échec définitif l'étudiant-e ne peut plus continuer dans cette voie d'étude de Bachelor en enseignement pour le degré secondaire I.

8.3. Note finale

La note de chaque module résulte de la moyenne arithmétique non arrondie des notes partielles de chaque unité d'enseignement qui le constitue.

La note globale pour le diplôme final résulte de la moyenne arithmétique de l'ensemble des notes des différents modules suivis.

Evaluations et attribution des crédits

Toutes les unités d'enseignement sont évaluées soit séparément, soit dans le cadre d'une évaluation par module. Une unité d'enseignement ne peut être validée que dans le module auquel elle est rattachée. Certaines unités d'enseignement sont évaluées par les modalités « acquis » vs « non acquis ». Les informations disponibles sur le portail Internet de l'Université indiquent les modalités d'évaluation pour chaque unité d'enseignement. La validation des stages est du ressort des membres du corps enseignant universitaire.

Lorsque les unités d'enseignement sont évaluées séparément, chaque validation doit être suffisante.

L'attribution des crédits ECTS suit les conditions figurant à l'art. 9 du Règlement précité.

MASTER en enseignement pour le degré secondaire I

1. Bases légales

Ce plan d'études est subordonné au Règlement du 7 juin 2018 pour l'obtention du master en enseignement pour le degré secondaire I à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg (Suisse).

Les titres décernés sont : « Master of arts en enseignement pour le degré secondaire I » et « Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I ».

2. Description du programme

2.1. Description générale du programme

Ce programme de master est un cursus de la Faculté des lettres et sciences humaines. Il s'adresse exclusivement à des candidat·e·s visant l'enseignement dans les écoles du secondaire I. Outre le titre de master, un Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I, reconnu par la CDIP, est délivré aux candidat·e·s terminant la formation avec succès.

2.2. Structure générale du programme

L'octroi du titre de « Master of arts en enseignement pour le degré secondaire I » suppose la validation des 60 crédits ECTS du programme d'études, ainsi que la rédaction et la soutenance d'un mémoire traitant d'un sujet en relation avec ce programme. La préparation du mémoire et sa soutenance correspondent à une charge de travail de 30 crédits ECTS. Au total, la formation master comprend donc 90 crédits ECTS.

La formation est organisée sur trois semestres minimum et limitée à une durée de neuf semestres. Chacun des quatre modules se déploie sur toute la durée du cursus. Tous les cours sont obligatoires. Les stages se déroulent en parallèle dans les Cycles d'Orientation du canton de Fribourg. Les places de stages sont attribuées aux étudiant·e·s par le CERF uniquement, d'entente avec les directions des établissements concernés.

2.3. Conditions d'admission

L'art. 24 du Règlement précité précise les conditions d'admission au Master en enseignement pour le degré secondaire I. Conformément à l'art. 25, les étudiant·e·s en programme Bachelor pour l'enseignement au secondaire I qui ont un maximum de 10 crédits ECTS restants à valider, mais plus aucun enseignement de niveau bachelor à suivre, peuvent obtenir de manière anticipée un maximum de 30 crédits ECTS correspondant à des prestations requises pour l'octroi du diplôme de master. Les demandes d'admission pour les candidat·e·s issu·e·s d'autres cursus que le Bachelor pour l'enseignement au secondaire I doivent être déposées durant le semestre de printemps, mais au plus tard le 31 août afin que le programme préalable puisse être envisagé pour la reprise au semestre d'automne.

3. Objectifs de formation

Le programme Master en enseignement pour le degré secondaire I approfondit la formation pédagogique et didactique débutée au bachelor.

Le référentiel de compétence de la formation DAES I (disponible sur le site Internet du CERF) précise les objectifs spécifiques qui doivent être acquis (respectivement en voie d'acquisition) en fin de cursus master dans les domaines institutionnel, didactique, pédagogique, social, professionnel et chercheur. Ce référentiel distingue en outre les compétences développées lors des stages et lors des cours pour chaque année de formation.

4. Début des études et inscription

Le début des études master ne peut se faire qu'au semestre d'automne. Outre les formalités d'admission et d'inscription à l'Université, les étudiant-e-s sont tenus de se pré-inscrire auprès du secrétariat du CERF entre le 1^{er} et le 28 février de la même année précédant le début souhaité des études master. Le formulaire de pré-inscription à télécharger via le site Internet du CERF (accessible durant cette période) est à compléter par le/la candidat-e et à remettre en mains propres ou à envoyer en courrier recommandé au secrétariat du CERF. Le cursus de formation est examiné afin de déterminer si les stages master peuvent être organisés. La décision prise est communiquée dès que possible à l'étudiant-e. En règle générale, tous les crédits du cursus bachelor doivent être validés avant l'entrée en master.

5. Langue d'études

Ce programme de master en enseignement pour le degré secondaire I ne peut être suivi qu'en français. Un échec définitif dans le programme ne permet pas à l'étudiant-e de poursuivre sa formation dans le programme germanophone correspondant.

6. Organisation générale de la formation

Le programme de Master en enseignement pour le secondaire I s'accomplit intégralement auprès du CERF. Les différents modules s'échelonnent sur l'ensemble de la durée de la formation.

Code	Module	Crédits ECTS
L24.00009	Module 1 : Connaissances didactiques disciplinaires et interdisciplinaires	18
L24.00010	Module 2 : Connaissances socio-culturelles, socio-affectives et pédagogiques	15
L24.00011	Module 3 : Identité et savoir-faire professionnels	15
L24.00012	Module 4 : Démarche scientifique et attitude de recherche	12
	Examen de master	30

Il n'existe aucun cours ou module à choix ; seules les didactiques (dans le module 1) varient selon les disciplines enseignables de l'étudiant-e.

Les tableaux proposés ci-après présentent tout d'abord les différentes unités d'enseignement prévues dans les différents modules, l'année durant laquelle ces unités d'enseignement doivent être suivies ainsi que le semestre durant lequel elles sont prestées. Les tableaux synoptiques qui suivent reprennent les différents cours par semestre.

7. Description et structure des modules

Modules et cours	M1/M2	Semestre	ECTS
Module 1 : Connaissances didactiques disciplinaires et interdisciplinaires	L24.00009		18
<i>L24.00034 - Didactique Français - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00068 - Fachdidaktik Deutsch</i>	M1	AA	2
<i>L24.00173 - Didactique Italien langue maternelle / Fachdidaktik Italienisch als Muttersprache - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00071 - Fachdidaktik Englisch / Didactique Anglais - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00342 - Fachdidaktik Latein / Didactique Latin - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00080 - Fachdidaktik Griechisch / Didactique Grec - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00069 - Fachdidaktik Französisch / Didactique Français langue étrangère - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00032 - Didactique Allemand langue étrangère / Fachdidaktik Deutsch als Fremdsprache - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00281 - Fachdidaktik Italienisch als Fremdsprache / Didactique Italien langue étrangère - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00114 - Didactique Histoire - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00137 - Didactique Education musicale - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00420 - Didactique Arts visuels - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00164 - Didactique Religions et Cultures - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00036 - Didactique Géographie - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00038 - Didactique Mathématiques – Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00534 - Didactique Informatique – Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00340 - Didactique Sciences naturelles - Biologie - Chimie - Physique - Master</i>	M1	AA	2
<i>L24.00110 - Didactique Sport - Master</i>	M1	AA	2
<i>L37.00024 - HEP - Didactique Economie familiale - Master</i>	M1	AA	2
<i>L37.00048 - HEP - Didactique Activités créatrices - Master</i>	M1	AA	2
L24.00026 - Didactique générale - Master	M1	AA	2
L24.00418 - Stage en responsabilité partagée - M1	M1	AA	6
L24.00060 - Expertise et évaluation pédagogique	M1	SP	1
L24.00667 - Scénario numérique didactique	M2	SA	1
L24.00103 - Stage en responsabilité et/ou en emploi - M2	M2	SA	2

Module 2 : Connaissances socio-culturelles, socio-affectives et pédagogiques	L24.00010			15
L24.00362 - Gestion de classe		M1	AA	2
L24.00046 - Stage en responsabilité partagée, situations scolaires particulières et/ou difficiles - M1		M1	SA	2
L23.00075 - Psycho-pédagogie de l'adolescence		M1	SP	3
L24.00403 - Stage en responsabilité partagée, activités scolaires hors cours - M1		M1	SP	1
L24.00488 - Diagnostic et conseil pédagogiques		M2	SA	2
L24.00489 - Difficultés d'apprentissage		M2	SA	2
L24.00749 - Intégration scolaire et sociale		M2	SA	3
Module 3 : Identité et savoir-faire professionnels	L24.00011			15
L24.00048 - Stage en responsabilité partagée, activités scolaires hors cours - M1		M1	SA	1
L24.00051 - Analyse des conditions de travail et approche réflexive du métier		M1	SA	1
L24.00668 - Analyse de pratiques I		M1	SP	2
L24.00131 - Stage en responsabilité partagée - M1		M1	SP	2
L24.00405 - Stage en responsabilité partagée, situations scolaires particulières et/ou difficiles - M1		M1	SP	2
L24.00107 - Analyse de pratiques II		M2	SA	1
L24.00134 - Stage en responsabilité et/ou en emploi, avec portfolio - M2		M2	SA	6
Module 4 : Démarche scientifique et attitude de recherche	L24.00012			12
L24.00751 - Initiation à la recherche en éducation		M1	AA	6
L24.00058 - Colloque de recherche 1		M1	SA	1
L24.00059 - Séminaire d'accompagnement du mémoire		M1	SA	1
L24.00750 - Epistémologie des savoirs scolaires		M1	SP	2
L24.00106 - Méthodes d'analyse de données		M2	SA	1
L24.00117 - Colloque de recherche 2		M2	SA	1

M1 : 1^{ère} année master / M2 : 2^{ème} année master

Tableau synoptique du Master DAES I

		Module 1 : 18 crédits ECTS	Module 2 : 15 crédits ECTS	Module 3 : 15 crédits ECTS	Module 4 : 12 crédits ECTS	Examen de master : 30 crédits ECTS	
		Connaissances didactiques disciplinaires et interdisciplinaires	Connaissances socio-culturelles, socio-affectives et pédagogiques	Identité et savoir-faire professionnels	Démarche scientifique et attitude de recherche	Mémoire de master en lien avec les stages	
Semestre 1	L24.00000 Didactiques spécifiques	L24.00026 Didactique générale - Master	L24.00362 Gestion de classe	L24.00051 ACT et approche réflexive du métier	L24.00751 Initiation à la recherche en éducation	L24.00058 Colloque de recherche 1	
		L24.00418 Stage en responsabilité partagée	L24.00046 Stage en situations scolaires particulières et/ou difficiles	L24.00048 Stage en activités scolaires hors cours		L24.00059 Séminaire accompagnement mémoire	
Semestre 2	L24.00000 Didactiques spécifiques	L24.00060 Expertise et évaluation pédagogique	L23.00075 Psycho-pédagogie de l'adolescence	L24.00362 Gestion de classe	L24.00050 Analyse de pratiques I	L24.00750 Epistémologie des savoirs scolaires	
		L24.00418 Stage en responsabilité partagée		L24.00403 Stage en activités scolaires hors cours	L24.00405 Stage en situations scolaires particulières et/ou difficiles		
				L24.00131 Stage en responsabilité partagée	L24.00751 Initiation à la recherche en éducation		
Semestre 3	L24.00667 Scénario numérique didactique	L24.00749 Intégration scolaire et sociale	L24.00488 Diagnostic et conseil pédagogiques	L24.00107 Analyse de pratiques II	L24.00106 Méthodes d'analyse de données	L24.00117 Colloque de recherche 2	
	L24.00103 Stage en responsabilité et/ou en emploi		L24.00489 Difficultés d'apprentissage	L24.00134 Stage en responsabilité et/ou en emploi, avec portfolio			

1 case
=
1 crédit ECTS

Stage

Module 1 : Connaissances didactiques disciplinaires et interdisciplinaires / CDDI

Ce module est orienté sur l'organisation des apprentissages et des enseignements différenciés. Il vise à donner une vue d'ensemble des outils conceptuels les plus importants générés par les champs des sciences de l'éducation ainsi que des procédés, méthodes et techniques assurant l'optimisation des conditions de transformation des rapports qu'un apprenant entretient avec le savoir. L'étudiant-e-enseignant-e est ainsi amené-e à développer et à exploiter de façon critique des ressources mobilisables en situation réelle et constitutives d'une expertise professionnelle.

Module 2 : Connaissances socio-culturelles, socio-affectives et pédagogiques / CSSP

Ce module est centré sur la formation de la personne en relation dans les différents contextes sociaux (apprenants, collègues, société) où s'inscrit toute action d'apprentissage et d'enseignement. Il traite de certains apports des sciences de l'éducation et de la psychologie, ainsi que des enjeux sociétaux des pratiques scolaires pertinents à la compréhension de situations relationnelles vécues en classe et autour de la classe en vue d'une adaptation conséquente aux divers publics scolaires. Les étudiant-e-s-enseignant-e-s sont amené-e-s à développer des habiletés communicationnelles en relation avec des situations complexes (hétérogénéités diverses) ainsi qu'à se positionner dans le système éducatif en général et à étayer leur propre conception éducative.

Module 3 : Identité et savoir-faire professionnels / ISP

Ce module a une forte visée professionnalisante. Il porte délibérément sur les liens que les stagiaires tissent progressivement entre les savoirs et la pratique d'enseignement. Les démarches mises en place et les problématiques abordées dans ce module sont spécifiques à cette interface. Les stagiaires sont ainsi amené-e-s à élaborer, formuler et soutenir une identité professionnelle propre à partir de leur rôle d'enseignant-e.

Module 4 : Démarche scientifique et attitude de recherche / DSAR

Ce module est en lien direct avec le mémoire de master. C'est pourquoi il a non seulement une visée de formation, mais également une visée pragmatique d'accompagnement et de suivi des travaux de recherche. Il vise prioritairement à développer chez les étudiant-e-s-enseignant-e-s une attitude de recherche, c'est à dire une remise en question régulière de leurs connaissances, de leurs pratiques et une actualisation de celles-ci. Secondairement, il vise à développer des compétences de recherche ainsi qu'une attitude interrogative au sujet des savoirs enseignés.

Module : Examen de master

L'examen de master comprend le travail de master ainsi que la soutenance de ce travail devant un jury. Le travail est une recherche personnelle (et individuelle) conduite selon des principes scientifiques et doit traiter d'un sujet en lien avec la pratique de l'enseignement. Durant le processus d'élaboration, l'étudiant-e est supervisé par un-e directeur/trice du travail de master.

8. Modalités d'évaluation

8.1. Modalités générales d'évaluation

Cette formation professionnalisante requiert une présence à 100% tant pour les cours que pour les stages ; une présence de 80% minimum peut être tolérée pour de justes motifs (obligations militaires, accouchement, maladie ou accident).

Examens et validation de crédits

Inscription et annulation

Concernant les délais d'inscription et de retrait aux cours (y compris séminaires) et aux examens, les art. 19 à 21 du Règlement précité font foi. Un·e étudiant·e non-inscrit·e ne peut prétendre à une évaluation.

Pour s'inscrire aux stages de 1^{ère} année master, le formulaire de pré-inscription fait foi. L'étudiant·e doit en outre s'inscrire, dans les délais, aux différentes unités d'enseignement y relatives via le portail Internet de l'Université. Concernant l'inscription au stage, elle est définitive et ne peut être annulée.

Pour les stages de 2^{ème} année master, le CERF contacte les étudiant·e-s potentiellement concerné·e-s afin d'organiser le placement des stagiaires. L'étudiant·e doit en outre s'inscrire, dans les délais, aux différentes unités d'enseignement y relatives via le portail Internet de l'Université. Concernant l'inscription au stage, elle est définitive et ne peut être annulée.

8.2. Tentatives et échec définitif

Conformément à l'art. 12, al. 4 du Règlement précité, en cas d'échec, chaque validation (cours, séminaire ou stage) ne peut être répétée qu'une seule fois. Après deux échecs, l'unité d'enseignement ne peut plus être validée ; l'étudiant·e se retrouve alors en échec définitif.

Conformément à l'art. 12, al. 5 du Règlement précité, l'étudiant·e doit se présenter à l'évaluation de l'unité d'enseignement au plus tard à la quatrième session qui suit la période d'inscription à cette unité, sous peine d'échec définitif à cette unité d'enseignement.

Les stages échoués sont reconduits en fonction des disponibilités dans les Cycles d'orientation ; par conséquent, l'exigence de réussite dans le délai des quatre sessions n'est pas forcément requise.

En cas d'échec définitif l'étudiant·e ne peut plus continuer dans cette voie d'étude de Master en enseignement pour le degré secondaire I.

8.3. Note finale

La note de chaque module résulte de la moyenne arithmétique non arrondie des notes partielles de chaque unité d'enseignement qui le constitue.

La note globale du programme (excepté l'Examen de master) résulte de la moyenne arithmétique des notes des différents modules suivis.

Evaluations et attribution des crédits

Toutes les unités d'enseignement sont évaluées soit séparément, soit dans le cadre d'une évaluation par module. Une unité d'enseignement ne peut être validée que dans le module auquel elle est rattachée. Certaines unités d'enseignement sont évaluées par les modalités « acquis » vs « non acquis ». Les informations disponibles sur le portail Internet de l'Université indiquent les modalités d'évaluation pour chaque unité d'enseignement. La validation des stages est du ressort des membres du corps enseignant universitaire.

Lorsque les unités d'enseignement sont évaluées séparément, chaque validation doit être suffisante.

L'attribution des crédits ECTS suit les conditions figurant à l'art. 7 du Règlement précité.

La validation du programme master implique que l'étudiant·e réalise son mémoire sur une thématique liée à la pratique de l'enseignement. Durant la réalisation de son mémoire, l'étudiant·e est suivi par un·e directeur/trice de mémoire. Le mémoire de master et la soutenance équivalent à 30 crédits ECTS.